

Association loi 1901 agréée par le Ministère de
l'Environnement pour le Nord et le Pas de Calais
117 rue de la Croix Marmuse 62136 Lestrem

Tel : 03 21 26 14 69 Messagerie : lestrem-nature@wanadoo.fr
internet : www.lestrem-nature.org SIRET : 433 925 039 0011

Corridorinfo

Décembre 2006

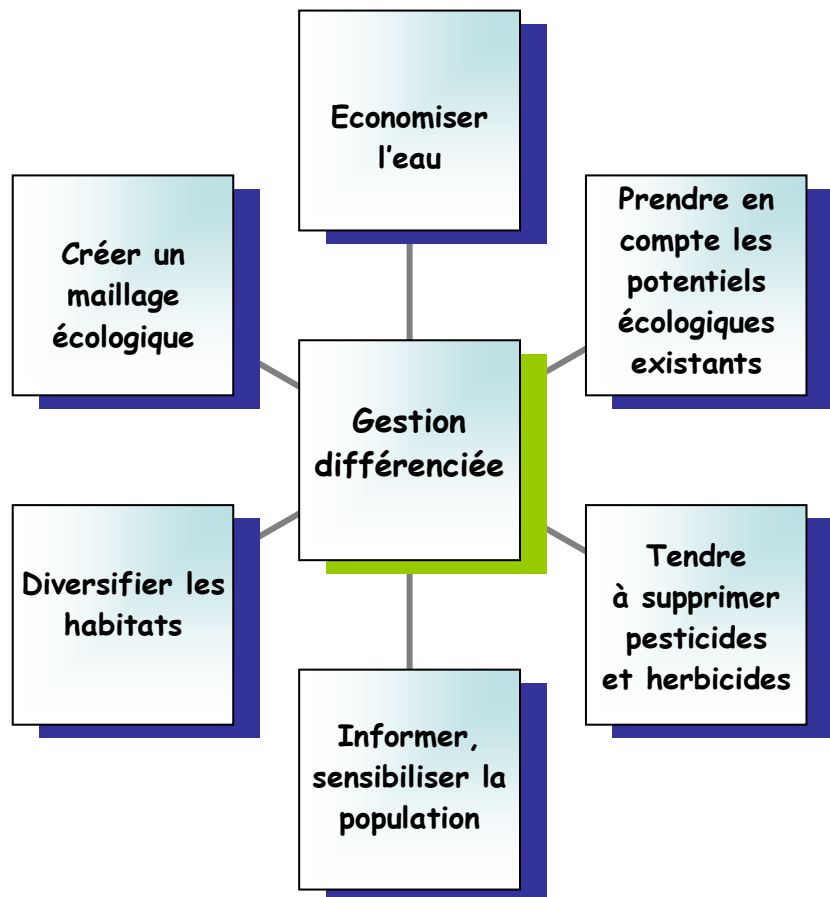
Gestion différenciée des espaces verts

Le développement des corridors biologiques ne se résume pas à des actions de sauvegarde, de mise en valeur des milieux naturels ou semi naturels, de remaillage du territoire rural exclusivement. Les corridors biologiques ne peuvent pas s'arrêter aux portes des agglomérations et ce d'autant plus que l'urbanisation est un facteur important de perte de biodiversité! Tous les espaces verts d'une commune doivent être pris en compte et ils n'ont pas tous la même vocation. Il ne semble donc pas nécessaire de leur appliquer les mêmes interventions de gestion : c'est le principe de la gestion différenciée. L'expérience commencée cette année à Vieille Chapelle doit être poursuivie dans les autres communes pour endiguer l'érosion de la biodiversité.

Jean-Louis Wattez Président de Lestrem Nature



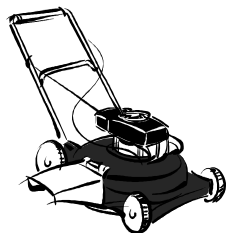
*L'association Verquin Environnement(s)
a réalisé une exposition sur la gestion
différenciée qu'elle peut mettre à
disposition sur demande.
Contact : lagache.jose@wanadoo.fr*



Dans l'effort de verdissement et de fleurissement de la ville, la gestion différenciée intègre la composante environnementale, en tenant compte des fonctionnements naturels, pour obtenir un espace vert de haute qualité écologique, esthétique et récréatif.

Gestion différenciée à Vieille Chapelle

La commune de Vieille-Chapelle expérimente depuis quelques mois la tonte différenciée de ses espaces verts.



Tonte avec mulching : dans les espaces de prestige (parc communal autour de l'étang, école, terrain de foot...), pratiquer la tonte avec mulching permet de supprimer l'utilisation d'engrais et de désherbants chimiques. Elle est réalisée une fois par semaine.
Mulch ou paillage : écorces, produits de tonte, feuilles mortes dans les parterres qui maintiennent l'humidité et limitent les désherbages.

Tonte raisonnée : Les allées en herbe sont tondues une fois tous les 10 jours environ. Cela permet d'obtenir une pelouse fleurie plus attrayante pour les insectes.

La tonte différenciée des espaces verts libère du temps aux agents communaux notamment pour l'entretien et le désherbage des parterres de fleurs, la taille des haies, le nettoyage des fossés. Les nouvelles allées en herbe invitent à la promenade parmi les herbes folles et les fleurs sauvages et facilitent les rencontres avec le monde des insectes pollinisateurs tels que les papillons.



Le fleurissement raisonné : on plante de plus en plus de vivaces dans les parterres. La plante annuelle est la plante reine en fleurissement, mais son utilisation nécessite beaucoup d'entretien, d'arrosage et un renouvellement permanent. Que de temps, d'argent et de possibles pollutions pour des plantes qui ne fleuriront qu'une année ! Les plantes vivaces, quant à elles, occupent progressivement l'espace et offrent des niches écologiques variées. Elles sont plantées une fois, parfois déplacées mais beaucoup moins renouvelées que les annuelles. Un bon choix passe évidemment par des variétés rustiques et si possible locales pour dynamiser l'écosystème du massif fleuri.



L'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires : il s'agit des désherbants, des fongicides, des insecticides. La commune a réduit ces dernières années l'utilisation de ces produits de traitement. Ils ne sont plus utilisés que sur des zones ciblées comme par exemple le parking de l'église, les chemins piétonniers, les allées d'accès au stade. Au cimetière, les agents pratiquent de plus en plus le désherbage manuel.



Fauche raisonnée au bord des cours d'eau : le débroussaillage raisonné au bord des berges de la Lawe et des fossés dans le parc est pratiqué 1 fois tous les 15 jours environ. La fauche des berges est effectuée une à deux fois par an (sauf zones à orties fauchées régulièrement). Il est important de préserver la végétation rivulaire car elle stabilise les berges et participe à l'épuration des eaux.

La gestion des bords de routes

Dans le bourg, les bandes enherbées entre la route et le sentier piétonnier sont tondues environ une fois tous les 8 - 10 jours. Sur les bords de routes, les agents d'entretien pratiquent une fauche de sécurité de 0,50 à 1 mètre de largeur vers le 15 juillet.

Fin août, une deuxième fauche plus large est réalisée.

Un fauchage trop fréquent ne permet pas à la faune d'utiliser les herbes sauvages pour se nourrir, se reproduire, s'abriter, nicher ou se déplacer. Pour la faune, l'idéal est de faucher à partir de fin juillet et de garder toujours une zone de refuge non fauchée. Cette méthode laisse le temps à la flore de pousser, de fructifier, aux insectes de se reproduire, favorisant une plus grande biodiversité dans le bourg du village.

Fonctionnalité des corridors biologiques : étude 2006

FAUGERAS Dorothée MAGNIER Cécile
Master Environnement 1^{ère} année USTL LILLE 1
Année 2005-2006



Philippe Cannesson CPIE Chaîne des Terrils
Base du 11/19
62750 LOOS-EN-GOHELLE



L'objectif Pour étudier la fonctionnalité des fossés en tant que corridors biologiques, nous avons sélectionné des espèces d'oiseaux paludicoles inféodées aux zones humides. Elles doivent être assez représentées sur le site de capture afin d'effectuer un choix des individus équipés pour le radiopistage.

Le **Phragmite des joncs** et le **Bruant des roseaux** sont des espèces qui vivent exclusivement dans les phragmitaies qu'elles soient humides ou sèches et font partie des premiers migrateurs arrivés dans nos régions.

Nous avons voulu conforter les résultats obtenus en 2005. Il était donc primordial de réitérer l'opération pour pouvoir répondre aux interrogations de l'an passé.

Il semble intéressant de voir comment réagissent les espèces face à un espace boisé. Le milieu boisé peut être perçu comme un obstacle et sera contourné ou si il n'est pas perçu comme barrière, il sera traversé et permettra le retour au territoire de l'oiseau.

Pour l'espèce Bruant des roseaux, il était apparu l'an dernier que les individus capturés et relâchés un peu plus loin de leur site de nidification, retournaient à l'endroit du relâché pour se nourrir, une fois rentrés au nid.

Il est donc intéressant de savoir s'ils utilisent les corridors pour leurs déplacements quotidiens.

Le bilan

Les deux espèces n'empruntent pas les corridors biologiques de la même façon.

Les résultats obtenus sur le Phragmite des joncs nous permettent de confirmer l'hypothèse émise en 2005, à savoir qu'il se déplace dans les fossés, au ras du sol, de tige en tige dans les roseaux. Il lui faut donc un corridor présentant une phragmitaie continue.

Pendant la journée, le Phragmite des joncs reste plus cantonné sur son territoire. Il est donc possible qu'il utilise les corridors biologiques seulement lors de ses déplacements migratoires et non pas pour ces déplacements journaliers.

En 2005, l'hypothèse des déplacements journaliers du Bruant des roseaux a été énoncée. Elle n'a pas pu être confirmée par le suivi télémétrique du Bruant des roseaux de cette année lors de ses déplacements quotidiens. Toutefois nous pouvons confirmer qu'il utilise bien les fossés pour des haltes lors de ses trajets.

Conclusion

Une grande diversité biologique est présente sur les bassins VNF de Mont-Bernenchon. Ce réservoir est ancré au cœur d'un réseau de fossés. Par le biais de cette étude, nous avons pu démontrer que ce réseau permettait les déplacements des deux espèces ciblées du suivi télémétrique. Le radiopistage a montré la fonctionnalité des corridors biologiques du secteur étudié et a permis de confirmer certains résultats obtenus l'an passé.

L'étude de l'avifaune nous a permis de recenser les espèces présentes sur le site. Elle nous met aussi sur la voie de celles pouvant faire partie des prochains suivis télémétriques car la qualité d'un corridor biologique est mesurée par la diversité des espèces qui l'empruntent.

Brûlage individuel des déchets : danger !

Docteur Yves SARRAZIN

Le brûlage individuel des plastiques, bouteilles, emballages, papiers, cartons, médicaments, huiles usagées, bois traités, dans des incinérateurs de jardin, fait courir un risque à toute la population !

Les rejets polluants de ces incinérateurs de jardin qui s'ajoutent les uns aux autres sont considérables : on estime qu'ils sont de 100 à 10.000 fois plus élevés que pour une usine d'incinération qui, elle-même, est déjà plus que néfaste puisqu'elle vaporise dans l'atmosphère des produits hautement toxiques malgré les très coûteux filtres installés.

On a calculé que 20 ménages possédant un incinérateur de jardin "reconstituent" l'équivalent d'une usine d'incinération !!!

Les Dioxines, furanes et COV (composés organiques volatiles) font partie des polluants rejetés par ces incinérateurs de jardin et ils sont, même à doses très faibles, extrêmement dangereux. Ils sont la cause de cancers, lymphomes, stérilité du couple, défenses de l'organisme amoindries, dangers au cours de grossesses et malformations chez les enfants etc....

Alors que devrait-on faire?

- trier ses déchets en vue de recyclage.
- fabriquer son compost avec les déchets de jardin, les déchets de cuisine, épluchures des fruits et légumes qui représentent jusqu'à 30% de notre poubelle, le tout constituant un excellent humus en devenir.
- ne pas "acheter" nos déchets:
 - mais les réduire en revenant au verre consigné.
 - en refusant les produits suremballés.
- réduire ou supprimer la publicité gratuite.

Et surtout retenir que **l'incinération à domicile est dangereuse parce que néfaste pour l'environnement, pour notre santé et la santé de tous.**

Il est temps de prendre conscience que ce sont les petits gestes de chacun qui nous permettront de sortir de l'impasse dans laquelle nous sommes déjà engagés.

Et selon un slogan très actuel :

"Il n'y a pas de petit geste quand on est 60 millions à le faire "

Parmi les dix émetteurs diffus de dioxines/furanes, le premier de loin est l'incinération de fonds de jardins.

Rapport de l'Institut Français de Veille Sanitaire

Les sources diffuses, très difficiles à évaluer et donc rarement mentionnées dans les inventaires nationaux, sont de plus en plus considérées comme des sources majeures : incinération de fonds de jardins, combustion résidentielle, feux de décharge, feux de forêts, incendies de bâtiments, etc...
Source ADEME



Vu le Maire : Marc Delannoy.
Imprimé par les services de la
mairie de Lestrem.